



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance lundi 22 mai 2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, ARMIEL, BONNARD, LE ROY, VAN VOOREN, VOGT et Mmes NUYTENS, KRAL, DELAPORTE, MEYER, STRAZEL, WALBRECQ

Absent non excusé : M. NOÉ

Absent excusé :

Procurations :

À L'ORDRE DU JOUR

Point N°1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme STRAZEL est désignée comme secrétaire de séance.

Point N°2. Approbation du dernier procès-verbal

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance (du 24.04.2023) par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire sollicite M. BONNARD, secrétaire de séance, à venir le signer conjointement.

Point N°3. N° 2023-023 □ Avis sur projet éolien « La Petite Sole » communes de Tricot et Godenvillers

Suite à l'arrêté de la Préfecture de l'Oise ordonnant le déroulement d'une enquête publique environnementale sur le projet de la société La Petite Sole ouverte sur les communes de Tricot et Godenvillers.

Suite au courrier de la Région des Hauts de France en date du 20 avril 2023, il est demandé à notre commune, d'émettre un avis malgré que ces futures installations ne soient pas implantées directement sur notre territoire.

L'enquête se déroulera du 20 avril 2023 au lundi 22 mai 2023 inclus, M. le Maire précise qu'une copie de ce courrier a été transmise aux conseillers, lors de la convocation, avec un lien pour consulter le dossier complet.

Le projet consiste à l'installation et l'exploitation de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison.

Après en avoir délibéré, M. le Maire décide de passer au vote.

Résultat du vote :

- Contre : 10 voix
- Abstention : 3 voix
- Pour : 1 voix

Point N°4. N° 2023-024 ▫ Attribution des Subventions aux associations 2023

M. le Maire présente le tableau d'attribution des subventions aux associations.

Il précise qu'il a été décidé lors du vote du budget primitif 2023 de mettre la somme de 3500 € au compte 6574. Il laisse la parole à M. Lefebvre pour présenter les dossiers que la commune a reçus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ Décide l'octroi des subventions communales 2023 aux associations suivant le tableau ci-dessous,

⇒ Décide de laisser la somme de 2650 € non affectée, en cas de besoin justifié,

Association du Secours Catholique	100 €
Association Football	500 €
Association CHAD	100 €
Association du Souvenir Français	150 €
Total affecté	850 €
Total budgété	3 500 €

Point N°5. N° 2023-025 ▫ Déclassement du domaine public et intégration dans le domaine privé - 7 rue de Paris

La commune a décidé de transférer les services de la mairie et de l'agence postale au 136 rue Neuve, par délibération 2022-044,

La commune est propriétaire de l'ensemble immobilier au 7 rue de Paris, cadastré section H N°102 où le service public est actuellement installé,

La commune souhaite mettre en location, après travaux, des locaux.






Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de l'ensemble immobilier et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ **Approuve** la désaffectation de l'ensemble immobilier cadastré section H N°102,

→ **De prononcer** le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune, étant entendu que ces décisions deviendront effectives à compter du déménagement des services publics courant 2024, après réception des travaux dudit bâtiment.

Informations de M. le Maire

-  Donne connaissance d'un courrier transmis par le conseil Départemental concernant le label départemental pour 2023 des communes fleuries, maisons fleuries etc...
-  Informe du passage de la ronde de l'Oise dans notre commune pour vendredi 2 juin vers 14h42,
-  Informe de sa rencontre avec le sénateur M. Blascher,
-  Distribue les convocations pour le vendredi 9 juin concernant l'élection des délégués et suppléants communaux, il précise que Janina ne pourra participer à ce vote en raison de sa nationalité étrangère,
-  Informe que notre agent communal a repris ses fonctions le 15 mai après son arrêt de maladie. Une visite médicale de reprise a été prévue,

-  Informe que suite au décès de M. Desmedt, un conseil communautaire est prévu le 1^{er} juin pour élire un président et déterminer la composition du bureau,
-  Informe du décès de M. Merlin, maire de Ravenel démissionnaire,

N'ayant plus d'informations, M. le Maire donne la parole à l'assemblée :

M. LEFEBVRE : Il a participé à la réunion du syndicat de musique de St Just en Chaussée. Est intervenu suite à la proposition d'augmentation des parts communales.

Propose de faire une note à l'attention de la population concernant l'entretien des espaces verts devant leur habitation. Précise que le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet au soir. Propose de faire une réunion pour l'organisation de la fête communale, de distribuer un flyer pour informer la population des manifestations à venir. Il propose mardi 30/05 à 18h30.

M. LESUEUR : Concernant les travaux de reprise des fondations, l'entreprise a une semaine de retard à cause de la météo pluvieuse. Les bâtiments de l'ancienne école ont été entièrement vidés, merci aux bénévoles.

M. LE ROY : Demande quand les travaux pour la future poissonnerie vont commencer. M. le maire répond que l'on attend l'attribution des subventions de l'Etat.

M. Vogt : Revient sur le tour de la commune avec les membres du conseil municipal du samedi 20 mai et les propositions de plantations sur les espaces verts. Il nous transmettra leurs idées. Demande si on pourrait faire participer les membres du conseil municipal des jeunes.

M. VAN VOOREN : Informe qu'une poubelle au cimetière est éventrée. M. le maire répond qu'il va prévenir la Communauté de Communes du Plateau Picard. Et qu'il n'y a pas de respect dans le remplissage des contenants, les déchets verts et plastiques sont mélangés.

Mme DELAPORTE : Informe qu'elle a contacté la Communauté de Communes du Plateau Picard concernant les camions de ramassage d'ordures ménagères qui prennent le sens interdit et que c'est dangereux, il y a trois semaines et pas de changement

Mme WALBRECQ : Demande s'il serait possible d'avoir les PV des conseils plus tôt, car lorsqu'elle n'est pas présente, elle a les informations trop tard. Il est décidé que l' élu qui aura la procuration d'un absent, transmettra les informations qu'il jugera nécessaires et importantes et surtout celles qui ont une durée, une date.

Mme KRAL : Demande où en est le projet de la vidéoprotection ? M. Lefebvre répond qu'il doit reprendre contact avec la personne de l'entreprise, il était absent.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée.

Prochain conseil probable : le 9 juin pour l'élection des délégués communaux pour les sénatoriales et il sera peut-être envisagé soit de faire un conseil le 5 juin ou en prolongement du 9 juin si point urgent

La séance est levée à 21 heures 45

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté trois délibérations.

22/05/2023	023	Avis sur projet éolien « La Petite Sole » Tricot et Godenvillers	Défavorable
	024	Subvention aux associations	Approuvée
	025	Déclassement du domaine public et affectation dans le domaine privé - 7 rue de Paris	Approuvée

Le secrétaire de séance, Alexandra STRAZEL

Le Maire, Thierry MICHEL